

Etude fiscale



Etude réalisée le 26 mai 2009 par :

Madame Evelyne REVELLAT

KHEPRI FINANCE

A l'attention de :

Monsieur et Madame Stéphane BONNAUD

71, rue Carnot
94130 Nogent sur Marne

Téléphone : 01.48.77.14.17

IMPOT SUR LE REVENU

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

DECLARATION N°2044

IMPOT SUR LE REVENU

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2008



Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. Stéphane BONNAUD, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS				
	Vous			
Total des salaires et assimilés	101 552			
Déduction 10 % ou frais réels	-10 155			
Salaires, pensions, rentes nets	91 397			91 397
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				-10 700
REVENU BRUT GLOBAL				80 697
... REVENU IMPOSABLE ...				80 697
*** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME ***				
Impôt sur le revenu net avant corrections				10 993
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS			10 993	
PRIME POUR L'EMPLOI		Vous		
Revenus déclarés - activité salariée	101 552			
Activité salariée, temps plein	OUI			
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi.				
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de				=
				10 993
Votre taux d'imposition est de :				13,62 %
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence :				80 697
REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES				
Déficits fonciers non déduits des autres revenus à reporter sur votre déclaration de revenus fonciers 2009 à souscrire en 2010				2 529
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2009, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2010 est de :				
Plafond de déduction calculé sur les revenus de 2008	Vous	Conjoint		
	9 140	3 328		
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2009	9 140	3 328		
M				2,50
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ANNÉE DE NAISSANCE	1	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES
				DONT ENFANTS HANDICAPES
				ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES
				DONT ENFANTS HANDICAPES
				ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES
				ENFANT MARIÉ
				PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES
				NOMBRE DEPARTS

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

DÉCLARATION DES REVENUS 2008

8



Envoyez votre déclaration au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 29 mai.
 Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case
 Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre
 Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP **940 81 68 3924048789 3 A**

Votre n° fiscal **09 92 720 951 229 C**

N° fiscal de votre conjoint **09 02 720 951 229 C**

ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Monsieur Madame Mademoiselle Monsieur Madame Mademoiselle

Nom.....	BONNAUD	BONNAUD
Nom de naissance.....		Del Do
Prénoms.....	Stéphane	Sylvie
Date de naissance.....	12/06/1963	26/09/1964
Lieu de naissance.....	Dept 17 Commune Royan	Dept 67 Commune Strasbourg

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2009 pour le calcul correct de votre taxe d'habitation

Numéro et rue.....	71, rue Carnot					
Appartement.....	N°	Étage	Esc.	Bât.	Résidence	Nbre de pièces 4
Commune.....	Code postal 94130	Commune Nogent sur Marne				
Statut : vous êtes.....	propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>					Nom du propriétaire

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement.....	En 2008, précisez à quelle date ▶	2008	En 2009, précisez à quelle date ▶	2009				
	Indiquez votre adresse au 1er janvier 2008 :				Indiquez votre adresse actuelle pour bien recevoir votre courrier :			
Numéro et rue.....								
Appartement.....	N°	Étage	Esc.	Bât.	N°	Étage	Esc.	Bât.
	Résidence				Résidence			
	Nbre de pièces				Nbre de pièces			
Commune.....	Code postal				Code postal			
	Commune				Commune			
Statut : vous êtes.....	propriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>				propriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>			
Nom du propriétaire.....								

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case Ø RA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **Nogent sur Marne** le **26 mai** 2008

Téléphone **01.48.77.14.17**

Adresse internet **stephane.r.bonnaud@wanadoo.fr**

En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

Si vous déposez également une déclaration 2042 complémentaire, cochez la case

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

Revenus d'activité.....

Autres revenus imposables *préretraite, chômage*.....

Frais réels *liste détaillée sur papier libre*.....

Demandeur d'emploi de plus d'un an.....

Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....

VOUS	CONJOINT	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^{ES} PERS. À CHARGE
AJ <input type="text" value="101 552"/>	BJ <input type="text"/>	CJ <input type="text"/>	DJ <input type="text"/>
AP <input type="text"/>	BP <input type="text"/>	CP <input type="text"/>	DP <input type="text"/>
AK <input type="text"/>	BK <input type="text"/>	CK <input type="text"/>	DK <input type="text"/>
AI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	BI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	CI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	DI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>
AU <input type="text"/>	BU <input type="text"/>	CU <input type="text"/>	DU <input type="text"/>

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Vous avez exercé une activité à temps plein toute l'année 2008 ;

cochez la case.....

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....

y compris les heures supplémentaires exonérées

AX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	BX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	CX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	DX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>
AV <input type="text" value="HEURES ▶"/>	BV <input type="text" value="HEURES ▶"/>	CV <input type="text" value="HEURES ▶"/>	DV <input type="text" value="HEURES ▶"/>

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes.....

Pensions alimentaires perçues.....

AS <input type="text"/>	BS <input type="text"/>	CS <input type="text"/>	DS <input type="text"/>
AO <input type="text"/>	BO <input type="text"/>	CO <input type="text"/>	DO <input type="text"/>

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge

d'entrée en jouissance.....

MOINS DE 50 ANS	DE 50 ANS À 59 ANS	DE 60 ANS À 69 ANS	À PARTIR DE 70 ANS
AW <input type="text"/>	BW <input type="text"/>	CW <input type="text"/>	DW <input type="text"/>

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %..... DA

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %..... DH

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes DA et DH..... EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne les déduisez pas*

Revenus des actions et parts *crédit d'impôt inclus*..... DC

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA..... FU

Revenus distribués dans le PEA *pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %*..... GR

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans..... CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impôt inclus*..... TS

Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié..... GO

Intérêts et autres revenus assimilés *crédit d'impôt inclus*..... TR

AUTRES

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible..... CG

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible..... BH

Frais venant en déduction..... CA

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères..... AB

Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables..... BG

Déficit des années antérieures non encore déduits..... AA

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés à hauteur de 50 %..... AL

..... DM

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 18 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18 %..... VG

Pertes de l'année 2008 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés..... VH

En cas de pertes antérieures à 2008 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4 | REVENUS FONCIERS *lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement..... BE

Adresse de la location :

Revenus fonciers..... BA

Déficit imputable sur les revenus fonciers..... BB

Déficit imputable sur le revenu global..... BC

Déficits antérieurs non encore imputés..... BD

Primes d'assurance des loyers impayés *voir notice*..... BF

Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case..... BZ

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration*..... ØXX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.*

.....

.....

.....

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES le symbole ⓘ signifie que vous devez indiquer le nom et l'adresse des bénéficiaires page 2 - rubrique E

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine.....		DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> ⓘ <i>remplir page 2-E</i>	GI	1ER ENFANT	2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ⓘ <i>remplir page 2-E</i>	EL	1ER ENFANT	2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées : <i>décision de justice devenue définitive avant 2006</i> ⓘ <i>remplir page 2-E</i>			
Autres pensions alimentaires versées ⓘ <i>remplir page 2-E</i>			
Déductions diverses ⓘ <i>remplir page 2-E</i>			

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

Épargne versée en 2008			
- Cotisations versées en 2008 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.....	RS	RT	RU
- Rachats de cotisations en 2008 (PREFON, COREM et C.G.O.S.).....	SS	ST	SU
- Plafond de déduction.....	PS	PT	PU
- Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....			QR
- Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2008 après avoir résidé à l'étranger au cours des 3 années précédentes.....			QW
Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2009			
- Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire			
ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2008.....	QS	QT	QU

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 495€) ⓘ.....	UD		UE
Autres dons que ceux de la ligne UD ⓘ.....	UF		UG
- Report des années antérieures.....	XS	03	XT
			04
	XU		05
			06
			07
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ.....	AC	VOUS	AE
			CONJOINT
	AD		AF
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études.....	EA	COLLÈGE ▶	EC
			LYCÉE ▶
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2008 ⓘ ⓘ <i>remplir page 2-E</i>	GA	1ER ENFANT	GB
			2E ENFANT
			3E ENFANT
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ ⓘ <i>remplir page 2-E</i>			
- En 2008, vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi.....			DB
- Vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA.....			DF
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge la carte d'invalidité d'au moins 80% voir notice.....			DG
- Ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....			DL
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ.....			GZ
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes.....	CD	1E PERSONNE	CE
			2E PERSONNE
Prestations compensatoires : sommes versées en 2008.....			WN
- Sommes totales décidées par jugement en 2008 ou capital reconstitué.....			WO
- Capital fixé en substitution de rente.....			WM
- Report des sommes décidées en 2007.....			WP
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus entre le 1-09-2005 et le 31-12-2008)			
- Intérêts versés en 2008			UK
- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal:			
Nbre d'années de remboursement du prêt avant 2008.....	VO	NOMBRE ▶	Intérêts versés avant 2008.....
			TD
Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable ⓘ			
- Chaudières à basse température.....			WQ
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ;			
équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales.....			WH
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard			
le 31 décembre de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977.....			WG
- Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable.....			WF
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ⓘ			
- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées.....			WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction			WI
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de l'habitation principale réalisée à compter du 06-05-2007:			
- Première annuité	VY		Annuités suivantes
			VZ

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i> ⓘ.....	BY	VOUS	CY
			CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré			UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. déclaration n° 2047			
- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des détachés à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif.....			TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS.....			TL
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....			TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>			FV
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contrats.....			TT
Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n°3116 ou la liste des comptes sur papier libre			UU

DECLARATION N°2044





Déclaration spéciale des revenus fonciers 2008

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

BONNAUD

Adresse complète du domicile

Stéphane**71, rue Carnot****94130 - Nogent sur Marne**

110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien et Robien ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf	Borloo ancien dans le secteur social	Perissol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
	26 %	30 %	30 %	45 %		
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 *
Immeuble 2 *
Immeuble 3 *
Immeuble 4 *
Immeuble 5 *
Immeuble 6 *

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E
116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7							

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Fait à Nogent sur Marne, le 26 mai 2008

200 Propriétés rurales et urbaines

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Besson ancien et Robien ZRR	Borloo neuf	Dispositifs Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PAIN Pauline
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1

 Nombre de locaux

Immeuble 2

 Nombre de locaux

Immeuble 3

 Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	5 623		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	5 623		

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	978		
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance	280		
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de logement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2008 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 %* ou 75 %* de la ligne 215			
229 Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	10 617		
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)			
230 Provisions pour charges payées en 2008	833		
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007	167		
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	12 561		
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)	6 291		
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-13 229		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-13 229		

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition
de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

09/05/2006

Avenue François Mitterrand - 14550 - Blainville sur Orne

Immeuble 4

Nombre de locaux

Immeuble 5

Nombre de locaux

Immeuble 6

Nombre de locaux

Immeuble 7

Nombre de locaux

Immeuble 8

Nombre de locaux Total des lignes
à reporter page 6211
212
213
214
215F **5 623**221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
240
250
261
262
263G **12 561**H **6 291**I
J **-13 229**

400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux (suite de la première page)**401 Détail par poste et catégorie d'immeubles**

Secteurs sauvegardés
ou assimilés
Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95

Revenus bruts

4A

Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)

4B

Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel

Intérêts d'emprunts

4C

Bénéfice (+) ou déficit (-)

4D

410 Immeubles spéciaux**411 Catégories et caractéristiques des propriétés** (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition
de l'immeuble

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

Catégorie 4

Catégorie 5

1 Secteurs sauvegardés
ou assimilés

Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95

Nombre de locaux **420 Recettes**

Immeubles donnés en location

421 Lovers (ou fermages) bruts encaissés

422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

430 Total des recettes : lignes 421 à 423

4E

440 Frais et charges

441 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

442 Autres frais de gestion : **20 € par local**

443 Primes d'assurance

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)

445 Dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel (et remplir également la rubrique 600)

446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)

447 Dépenses de grosses réparations (nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)

448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

450 Indemnités d'éviction, frais de relogement

451 Taxes foncières et taxes annexes de 2008

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

Régimes spécifiques

452 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice)

10%, 26%, 30%, 45%, 60%* ou 75%* de la ligne 430

Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

453 Provisions pour charges payées en 2008

454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007

455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454

4F

460 Intérêts d'emprunt (et remplir la rubrique 610)

4G

470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espaces naturels labellisés « Fondation du patrimoine » Monuments historiques Nues-proprétés Nom et adresse des sociétés

4H				
4I			5N	
4J				
4K			5O	
4L	5E		5P	

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

.....

.....

.....

.....

2 Espaces naturels labellisés « Fondation du patrimoine »

3 Monuments historiques

4 Nues-proprétés acquises par succession ou donation entre parents

5 Autres nues-proprétés

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421				
422				
423				
430	4M			

Total des lignes à reporter page 6

441				
442				
443				
444	4N			
445	4O			

446				
447		5H		

448				
449				
450				
451				

452				
453				
454				
455	4P		5J	5Q
460	4Q		5L	5R

470	5M			5S
-----	----	--	--	----

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : Crédit Immobilier de France - 59 rue de Provence 75439 Paris cedex 09	09/02/2006	6 291 €
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1 €
622	Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-13 229 €
623	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5 €
624	Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5 €
630	Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-13 229 €

*En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, • 4 de la déclaration n°2042.
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.*

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2007 (Colonne A)	Si vous avez déclaré bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2008 (Colonne C = A - B)
	1998 € €
1999 € € €
2000 € € €
2001 € € €
2002 € € €
2003 € € €
2004 € € €
2005 € € €
2006 € € €
2007 € € €
2008 € €	2 529 €

651	Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2007 €	Montant à reporter case BD, • 4 de votre déclaration n°2042
-----	--	---------	---

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration des revenus n°2042)

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702 Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	5 623 €	
703 Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	6 291 €	
704 Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	12 561 €	
705 Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-13 229 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

707 Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

708 Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous

709 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

710 Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

711 Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702] 2 529 € A reporter case 7B ci-dessous.

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsso!" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721 Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€	
722 Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L + 5O + 5R)	€	
723 Total des cases (4I - 4J + 4P - 4N - 4O + 5J - 5H + 5N + 5Q)	€	
724 Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O + 5H)	€	
725 Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726 Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721

727 Différence des lignes 721 - 722 - 723 €

728 Si la ligne 727 est négative

Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

729 Si la ligne 727 est positive

Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous

730 Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721

731 Différence des lignes (721 - 722) € A reporter case 7E ci-dessous.

732 Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous

733 Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous

734 Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741 Total des cases (5E + 5M) de la page 5 € Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.

760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global	
				Report de 7C + 7F dans la limite de 10 700 € ⁽¹⁾ ⁽²⁾
761 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B 2 529 €	7C 10 700 €	} 7H 10 700 €
762 Secteurs sauvegardés ou assimilés	7D €	7E €	7F €	
Espaces naturels et Nues propriétés		7G €		
763 Monuments historiques	7I €			7J €
764 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	€	2 529 €	10 700 €	
	À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n°2042	

⁽¹⁾ ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsso!" est déficitaire.

⁽²⁾ Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessous.

